

## Collectes dans l'arrondissement de Saint-Léonard 2019

Aucun changement d'horaire des collectes n'est prévu pour l'année 2019, à l'exception du secteur 4 où la collecte des résidus alimentaires sera implantée au mois de mai.



### DES QUESTIONS?

**Bureau Accès Saint-Léonard**  
311  
8400, boul. Lacordaire  
bureau.st-leonard@ville.montreal.qc.ca

**Écoquartier de Saint-Léonard**  
514 328-8444  
7800, rue de la Salette  
ecoquartierstleonard@gmail.com



## COLLECTES À DOMICILE



### MATIÈRES RECYCLABLES



#### Contenants autorisés

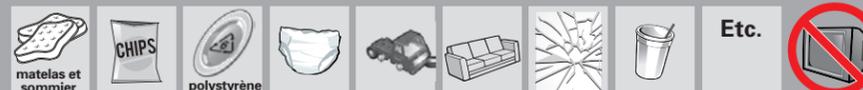
Procurez-vous gratuitement un bac de recyclage auprès du bureau Accès Saint-Léonard ou de l'Écoquartier de Saint-Léonard.



sac de plastique transparent



### ORDURES MÉNAGÈRES



#### Contenants autorisés

Pour lutter contre les punaises de lit, les matelas et les objets rembourrés sont ramassés avec les ordures ménagères.

Ne pas jeter vos résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) et vos appareils électroniques dans la collecte des ordures ménagères.



### RÉSIDUS ALIMENTAIRES

(Pour les habitations de 8 logements et moins seulement dans les secteurs concernés)



#### Contenant autorisé

Seuls les sacs compostables certifiés par le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) sont acceptés. L'utilisation des sacs n'est pas obligatoire. Il est aussi possible d'envelopper les résidus alimentaires dans du papier journal.



BAC POUR LA CUISINE



## AUTRES COLLECTES



### RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX, APPAREILS ÉLECTRONIQUES ET AUTRES OBJETS

Les samedis 4 mai et 14 septembre, de 9 h à 17 h

Stationnement du parc Wilfrid-Bastien, face au 8400, boulevard Lacordaire. Un service gratuit de déchetage de vos documents personnels est offert lors de la collecte du 4 mai seulement.

N'oubliez pas que vous pouvez en tout temps apporter ces matières à l'un des écocentres de la Ville de Montréal : 514 872-0384.



### DISTRIBUTION DE COMPOST

Les samedis 11 mai et 5 octobre, de 8 h à 13 h

Site du dépôt à neige, au coin des boulevards Langelier et des Grandes-Prairies.

Apportez votre pelle et votre contenant.



### DISTRIBUTION DE FLEURS ET DE PLANTES POTAGÈRES

Samedi 25 mai, de 9 h à 12 h

À la scène culturelle de Saint-Léonard (8255, boul. Lacordaire)

Apportez un contenant pour transporter les plants.



### COLLECTEUR DE PILES

Dix collecteurs de piles sont installés dans différents bâtiments de l'arrondissement: la mairie, la bibliothèque, le complexe aquatique, les arénas, le dôme Hébert, le 7800, rue de la Salette et les pavillons des parcs Wilfrid-Bastien, Ladauversière et Giuseppe-Garibaldi.

Toutes les piles sont acceptées, sauf les batteries d'auto et les batteries humides.



### ÉCOCENTRES

Gratuit et ouvert toute l'année

Les télévisions, les appareils électroniques, les matériaux de construction, de rénovation ou de démolition ainsi que les résidus domestiques dangereux peuvent être déposés dans les écocentres gratuitement toute l'année.

Pour connaître les lieux et les horaires : ville.montreal.qc.ca/ecocentres.

Pour plus de détails : ville.montreal.qc.ca/st-leonard

### ENCOMBRANTS ET RÉSIDUS DE CONSTRUCTION, DE RÉNOVATION ET DE DÉMOLITION (CRD)

Tous les premiers lundis du mois : 7 janvier, 4 février, 4 mars, 1<sup>er</sup> avril, 6 mai, 3 juin, 1<sup>er</sup> juillet, 5 août, 2 septembre, 7 octobre, 4 novembre et 2 décembre

Collectes additionnelles : 15 avril, 20 mai, 17 juin, 15 juillet et 16 septembre

Encombrants : déchets dont la dimension ou le poids (25 kg maximum) ne permettent pas de les déposer dans votre poubelle.

Les matières suivantes ne sont pas acceptées :

- Tout résidu jugé non sécuritaire (planche avec clous, vitre ou miroir cassé, bran de scie, poussière de ciment, etc.)
- Appareils électroniques (téléviseurs, ordinateurs, écrans, etc.)
- Mobilier dont la structure est rembourrée et recouverte de tissu (matelas, coussins, etc.)



Consultez le *Bottin des récupérateurs* sur le site Web de l'Écoquartier de Saint-Léonard pour vous débarrasser de vos objets usagés qui pourraient encore servir.

### RÉSIDUS VERTS ET FEUILLES MORTES

Tous les mercredis, du 17 avril au 20 novembre

Comme l'agrile du frêne est maintenant présent sur l'ensemble du territoire montréalais, les branches de feuillus peuvent dorénavant être déposées dans la collecte des résidus verts.

Les branches de feuillus doivent avoir un diamètre égal ou inférieur à 5 cm et être attachées en ballot. Les troncs, les souches ou les branches d'un diamètre supérieur ne sont pas acceptés et doivent être apportés à l'écocentre.

#### Contenants autorisés



Les sacs de poubelles opaques sont refusés. Procurez-vous gratuitement des sacs de papier auprès de l'Écoquartier de Saint-Léonard (dans la limite des stocks).



### ARBRES DE NOËL

7 et 14 janvier

Déposez vos arbres de Noël naturels, dépouillés de tout ornement (boules, guirlandes, lumières, etc.).



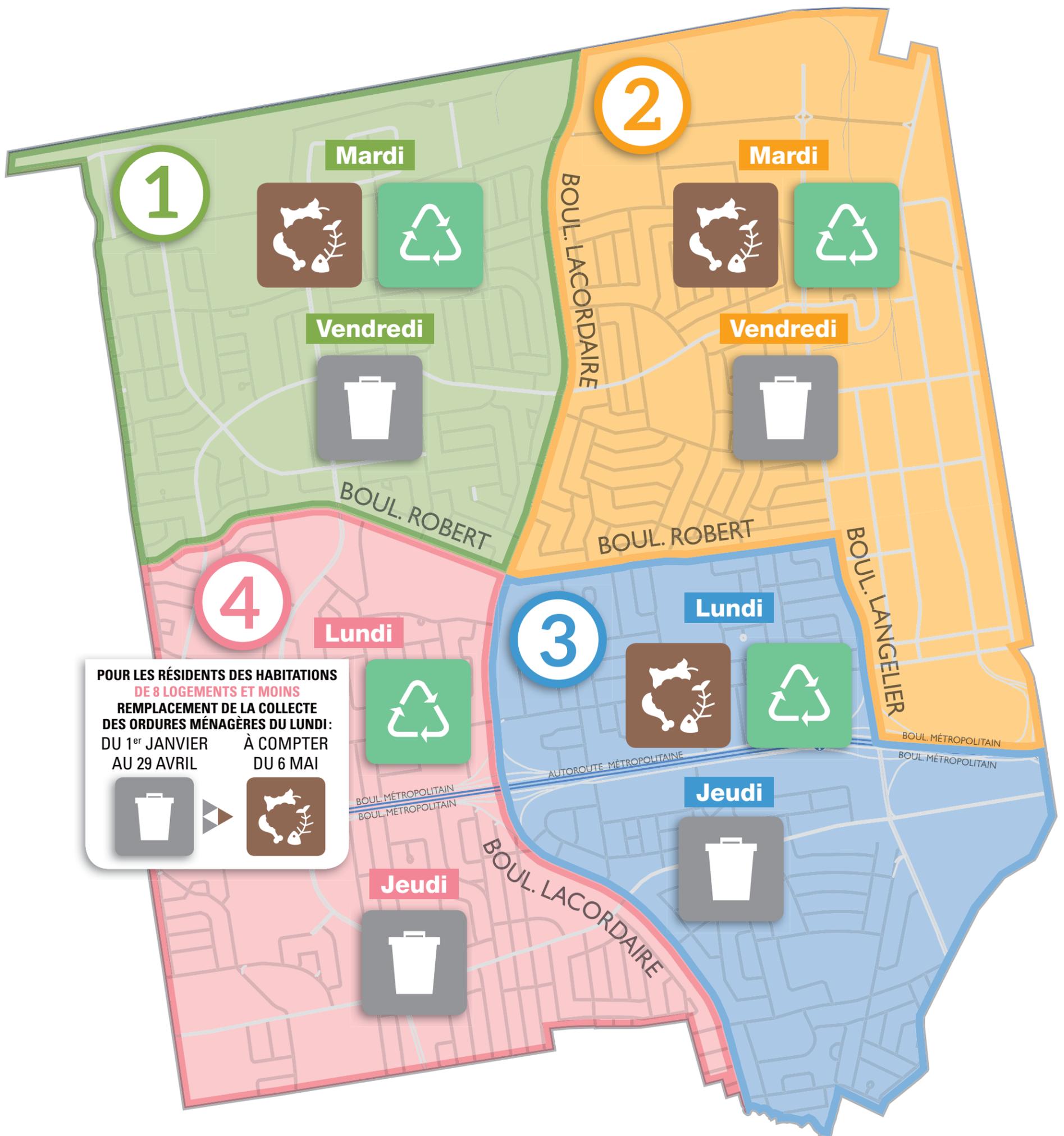
### RÉFRIGÉRATEURS, CONGÉLATEURS, CLIMATISEURS

et autres appareils froids (déshumidificateurs, refroidisseurs d'eau, etc.)

►►► Communiquez avec le 311 pour une collecte à domicile.

# Collectes de l'arrondissement de Saint-Léonard 2019

Déposez vos contenants sur votre terrain en bordure du trottoir sans l'obstruer entre 21 h la veille et 7 h le matin de la collecte.



**POUR LES RÉSIDENTS DES HABITATIONS DE 8 LOGEMENTS ET MOINS**  
**REMPLACEMENT DE LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES DU LUNDI:**  
 DU 1<sup>er</sup> JANVIER AU 29 AVRIL À COMPTER DU 6 MAI



 Ordures ménagères

 Matières recyclables

 Résidus alimentaires

## POUR TOUS LES SECTEURS



**Collecte des résidus verts et feuilles mortes:**  
 Les mercredis,  
 du 17 avril  
 au 20 novembre



**Collecte des encombrants et des résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD):**  
**Tous les premiers lundis du mois:** 7 janvier, 4 février, 4 mars, 1<sup>er</sup> avril, 6 mai, 3 juin, 1<sup>er</sup> juillet, 5 août, 2 septembre, 7 octobre, 4 novembre et 2 décembre  
**Collectes additionnelles:** 15 avril, 20 mai, 17 juin, 15 juillet et 16 septembre

À l'instar de la Ville de Montréal, Saint-Léonard implante graduellement la collecte des résidus alimentaires sur son territoire, de manière à rejoindre les objectifs inscrits dans la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*, qui prévoit le bannissement de ces matières des sites d'enfouissement d'ici 2020.